

Conseil Municipal

Le lundi 6 novembre 2017, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDY Marie-Christine, BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle.

MM. AUDIOT Francis, BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FOUCHET Pierre, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : MM. ASSADET Alain *ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie*, M. KOENIG Jean-Marc *ayant délégué pouvoir à M. FOUCHET Pierre*, M. FERRIERE Laurent *ayant délégué pouvoir à Mme LAUGERAT Odile*.

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Stéphanie.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE A COTE DE L'ETANG COMMUNAL : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de vente au profit de la Commune de 2 parcelles à côté de l'Etang communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir lesdites parcelles à un prix légèrement inférieur à l'offre proposée.

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu les présentations et les propositions de l'adjointe chargée des finances, décide de fixer comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2018 :
Eau potable : abonnement ou prime fixe 10 € (inchangé) et 0,51 € le m3 consommé ;
Assainissement : abonnement fixe 16 € (inchangé) et 0,92 € le m3 consommé.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2016 : le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces rapports, approuve ces derniers à la majorité des membres moins une abstention.

CONVENTION DE MUTUALISATION DES FRAIS DE TRANSPORT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY : une proposition de convention pour la mutualisation des frais de transport pour les enfants de l'école à destination du Complexe Sportif Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny entre la CCTHB et la Commune de Menetou-Salon pour l'année scolaire 2016-2017 est faite et le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

MEDECINE DU TRAVAIL DU PERSONNEL MUNICIPAL AU 1/01/2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mission du service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion du Cher aux conditions énoncées. Une convention sera établie et le maire est autorisé à signer toutes les pièces utiles.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL : Le Maire rappelle à l'assemblée l'ensemble des démarches qui ont été nécessaires afin de vendre une partie du chemin rural dit des Bonsgages partagé en moitié avec la commune de Quantilly au profit d'un particulier (délibération du Conseil Municipal en date du 6 mars 2017). Suite à un document d'arpentage ce chemin a été cadastré section ZS parcelle n° 66. Pour aboutir à cette vente, le Maire propose au Conseil Municipal la désaffectation et le déclassement de ce chemin rural. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de désaffecter cet ancien chemin rural et de prononcer son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé communal.

TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES DANS PLUSIEURS CATEGORIES

D'EMPLOI : Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'avancement des grades suivants après avis favorable du Comité Technique Paritaire :

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 100 % ;

Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 100 % ;

Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe : 100 % ;

A.T.S.E.M. Principal 1^{ère} classe : 100 %.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX PAR LE C.I.A.S. TERRES DU HAUT BERRY : après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry à réaliser l'analyse des besoins sociaux 2018 en lieu et place de la Commune.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjoint chargé de la voirie fait savoir à l'assemblée que la commission municipale chargée de la voirie a pris connaissance du projet de numérotation finale des hameaux et a validé ce dernier. Le Conseil Municipal accepte également cette proposition. Par ailleurs des devis ont été demandés pour les travaux de voirie 2017 et des propositions de prix sont parvenues. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la moins onéreuse.

L'adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse informe le Conseil Municipal des conclusions du dernier Conseil d'Ecole. Le règlement intérieur sera quelque peu revu et des projets d'activités ont été présentés. Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, le retour à la semaine de 4 jours a été évoqué. Une enquête sera menée auprès des parents par la municipalité, préalablement à la décision qui sera prise pour le rythme scolaire.

L'adjointe chargée des animations et de la communication informe l'assemblée qu'une réunion de la commission communication a eu lieu dernièrement en vue d'attribuer le 1^{er} prix au lauréat du concours de photos lancé avant cet été. Plusieurs personnes ont fait parvenir des clichés tous très originaux. La remise de ce prix au vainqueur sera prévue le samedi 23 décembre à la Bibliothèque municipale avec la présentation du prochain bulletin municipal.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents documents relatifs à la mise en place prochaine des nouveaux compteurs électriques Linky.

Le Maire indique à l'Assemblée qu'une réunion se tiendra le mardi 14 novembre prochain, avec la société SOLATERRA et les élus d'Achères pour faire le point sur l'implantation éventuelle d'éoliennes au nord-ouest de la Commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal des derniers chiffres et coûts de la construction du restaurant scolaire et accueil périscolaire. Ces locaux seront inaugurés demain mardi 7 novembre.

Il sera urgent de prévoir des travaux d'entretien des terrains de football. L'acquisition de matériel spécifique pourrait être prévue en 2018.

Les Conseillers Municipaux sont informés du programme de la fête de Sainte Barbe qui se déroulera le dimanche 3 décembre prochain à laquelle chacun est invité.

Les travaux des ateliers municipaux se poursuivent dans de bonnes conditions. Les panneaux photovoltaïques ont été posés dernièrement.

En vue du paiement des derniers matériels et jeux acquis pour le restaurant scolaire et accueil périscolaire, le Conseil Municipal accepte le transfert de crédits proposé du chapitre 23 au chapitre 21 du budget communal 2017.

Séance levée à 21 h 40.